

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1380

5 juin 2008

SOMMAIRE

Aero Technical Support & Services Holdings	66203	Maitland Asset Management (Luxembourg) S.A.	66227
AFD Le Pouzin A S.à r.l.	66214	Maitland Asset Management (Luxembourg) S.A.	66228
AFD Rivesaltes A S.à r.l.	66217	MH Invest S.à r.l.	66205
ArclIndustrial France Developments I S.à r.l.	66210	Mirai S.A.H.	66196
Auberge Mary S.à r.l.	66210	Patron Weghell IX S. à r. l.	66236
Directo S.A.	66204	Patron Weghell VIII S. à r. l.	66238
Edelton S.à r.l.	66240	Patron Weghell X S. à r. l.	66234
Eurail Group - Groupement d'Intérêt Economique	66208	Pinky S.A.	66203
Ferrero International S.A.	66240	Rêves d'Afrique	66197
FS Invest S.à r.l.	66220	Saran Holdings S.A., SPF	66234
ING Multi-Strategies Fund II	66209	S.C.I. Digo	66206
Insinger de Beaufort (Luxembourg) S.A.	66227	S.C.I. SeaSide	66194
Insinger de Beaufort (Luxembourg) S.A.	66228	SSCP Style Holding S.C.A.	66231
Inter-Re S.A.	66229	Stratis S.A.	66204
Irico S.à r.l.	66240	Sub Lecta 1 S.A.	66202
Kafin S.A.	66205	Sub Lecta 2 S.A.	66200
KEY Germany Fliegerstrasse S.à r.l.	66204	The CMI Managed Fund	66209
KKR Debt Investors 2006 S.à r.l.	66203	Universe, The CMI Global Network Fund	66205
Les Amis du Château de Vianden	66199	WestLB Mellon Horizon Fund	66207
Logic S.A.	66201	Willow Lux Holdco II S. à r.l.	66196
Lusol S.A.	66210	Willow Lux Holdco S.à r.l.	66198

S.C.I. SeaSide, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 85, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg E 3.891.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le huit mai,

Ont comparu:

1. Monsieur Raymond LE LOUREC, administrateur, né le 12 juillet 1946 à Morlaix (France) et demeurant à L-2124 Luxembourg, 85, rue des Maraîchers

2. Madame Marie-Paule LE LOUREC-WEBER, épouse de Monsieur Raymond LE LOUREC, administrateur, né le 10 janvier 1945 à Luxembourg et demeurant à L-2124 Luxembourg, 85, rue des Maraîchers

Art. 1^{er}. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous les immeubles qu'elle pourrait acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

Art. 2. La société prend la dénomination de «S.C.I. SeaSide», société civile immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à mille Euros (EUR 1.000.-), représenté par cent (100) parts d'intérêts de dix Euros (EUR 10.-) chacune.

Ces parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Raymond LE LOUREC, susvisé	50 parts d'intérêts
2. Madame Marie-Paule LE LOUREC-WEBER, épouse de Monsieur Raymond LE LOUREC, sus- visée	50 parts d'intérêts
Total: cent parts sociales	100 parts d'intérêts

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de mille Euros (EUR 1.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant les dispositions l'article 1690 du Code Civil.

Les parts d'intérêts seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec le consentement des associés donné à l'unanimité.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite d'un ou plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture. Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat. En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toute administration, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables.

Ils touchent les sommes dues à la société à quelque titre et pour quelque cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous les comptes avec tous les créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous les traités, transactions, compromis, tous les acquiescements et désistements, ainsi que toutes les subrogations et toutes les mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toute proposition à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confier à la personne que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Pour l'achat et la vente d'immeubles, pour contracter des prêts et consentir des hypothèques, le ou les gérant(s) doivent obtenir l'accord de l'assemblée générale des associés donné à l'unanimité.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente-et-un décembre deux mille huit.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par année à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent de même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes les modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé par les associés et dont les attributions seront déterminées par eux.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite, les associés se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée Monsieur Raymond LE LOUREC et Madame Marie-Paule LE LOUREC-WEBER, épouse de Monsieur Raymond LE LOUREC, susvisés.
3. La société est engagée par la signature individuelle d'un des deux (2) gérants.
4. L'adresse de la société est fixée à: L-2124 Luxembourg, 85, rue des Maraîchers

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: Raymond LE LOUREC, Marie-Paule LE LOUREC-WEBER.

Signatures.

Référence de publication: 2008062986/503/108.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02295. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Mirai S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 92.628.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 avril 2008

Le siège social de la société est transféré du 10A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 LUXEMBOURG, au 19, rue Aldringen - L-1118 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2008062181/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02644. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Willow Lux Holdco II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 137.594.

Extrait des résolutions prises par l'associé de la société en date du 08 mai 2008

Par les résolutions écrites du 08 mai 2008, l'associé de la société a décidé:

- De nommer en tant que gérant, prenant effet le 08 mai 2008, et pour une durée indéterminée,

* Mr. David Dujacquier, né le 20 janvier 1970 à Braine L'Alleud (Belgium), et ayant comme adresse 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

* Mr. Serge Morel, né le 28 février 1965 à Clermont-Ferrand (France), et ayant comme adresse 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

* Mrs. Maire Gallagher, né le 16 octobre 1968 à Louth (Ireland), et ayant comme adresse 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- Mr. Mark Hatherly, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- Mr. Mark Dunstan, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- Mr. David Dujacquier, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- Mr. Serge Morel, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- Mrs. Maire Gallagher, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 Mai 2008.

Mark HATHERLY / Mark DUNSTAN.

Référence de publication: 2008063255/8106/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04052. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Rêves d'Afrique, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg F 7.600.

STATUTS

Membres fondateurs

Nom, Prénom, Adresse, Profession, Nationalité

WANSSY, Estelle, 55, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Avocate, Française

BUR, Patrick, 22, allée de la Libération, F-57100 Thionville, Informaticien, Française

WANSSY, Nathalie, 36, rue Maurice Labrousse, 92160 Antony, Expert-comptable, Française

Créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par la loi du 4 mars 1994 et les présents statuts.

Art. 1^{er}. Dénomination et siège social. L'association porte la dénomination de «Rêves d'Afrique» et a son siège social au Luxembourg, 55, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg. Celui-ci peut être transféré n'importe où au Grand-Duché par simple décision du conseil d'administration.

Art. 2. Objet. L'association a pour objet de:

- promouvoir l'art du continent africain dans toutes ses diversités au Luxembourg et dans la Grande Région, participer à l'intégration culturelle, sociale, etc. des personnes venues d'Afrique en Europe,
- financer des actions humanitaires en Afrique (médicaments, articles scolaires ...),
- participer à toute autre action à destination de l'Afrique et/ou des Africains.

Art. 3. Mise à l'entrée de membre. Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite ou orale au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 4. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 5. Mise à la sortie de membre . La qualité de membre se perd par:

- La démission ou le non acquittement de la cotisation;
- Le décès;
- L'exclusion par le conseil d'administration:

* en cas d'infraction grave aux présents statuts,

* en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constaté par le conseil d'administration.

Art. 6. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre sa démission au conseil d'administration.

Art. 7. Les membres, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine, ni sur les cotisations payées.

Art. 8. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire ou email à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 9. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis. La durée de leur mandat est de deux ans. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre, téléphone ou email.

Art. 11. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de: Président (e), Trésorier(e) et Secrétaire.

Art. 12. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 13. Les membres de l'association ne verront pas leur responsabilité engagée en cas d'échec ou de réussite partielle des projets menés. Ils sont ainsi tenus par une obligation de moyens et non de résultat.

Art. 14. L'association Rêves d'Afrique devra souscrire une assurance afin de se dégager de toute responsabilité en cas de dommage matériel ou corporel susceptible de survenir lors de la réalisation d'un projet.

Art. 15. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Pour l'année 2008, ce montant sera de EUR 50 par trimestre pour les personnes ayant un emploi. Il sera de EUR 10 par trimestre pour les étudiants et les personnes sans emploi.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 16. La cotisation annuelle maximale pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

Art. 17. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Art. 18. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 19. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 20. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 21. En cas de dissolution de l'association, le boni éventuel de dissolution sera affecté à une association ou à un projet à désigner par l'assemblée générale à la majorité absolue.

Art. 22. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Ainsi fait à Luxembourg, le 14 mai 2008.

Estelle Wanssy / Patrick Bur / Nathalie Wanssy

Membres fondateurs

Référence de publication: 2008062990/8979/87.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03058. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Willow Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 137.603.

Extrait des résolutions prises par l'associé de la société en date du 12 mai 2008

Par les résolutions écrites du 12 mai 2008, l'associé de la société a décidé:

- De nommer en tant que gérant, prenant effet le 12 mai 2008, et pour une durée indéterminée,

* Mr. David Dujacquier, né le 20 janvier 1970 à Braine L'Alleud (Belgium), et ayant comme adresse 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

* Mr. Serge Morel, né le 28 février 1965 à Clermont-Ferrand (France), et ayant comme adresse 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

* Mrs. Maire Gallagher, né le 16 octobre 1968 à Louth (Ireland), et ayant comme adresse 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- Mr. Mark Hatherly, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- Mr. Mark Dunstan, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- Mr. David Dujacquier, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;
- Mr. Serge Morel, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;
- Mrs. Maire Gallagher, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;
Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Mai 2008.

David DUJACQUIER / Serge MOREL.

Référence de publication: 2008063256/8106/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04050. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Les Amis du Château de Vianden, Association sans but lucratif.

Siège social: Vianden,
R.C.S. Luxembourg F 6.685.

Refonte des statuts

Texte coordonné des statuts adoptés par l'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 2002

Art. 1^{er}. Il est fondé une association sans but lucratif dénommée «Les Amis du Château de Vianden».

Art. 2. Son siège social est établi à Vianden.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. L'association s'occupe notamment

- de la garde et de la surveillance du Château
- de l'administration journalière du Château
- de l'entretien des lieux
- de la mise en valeur du Château
- de la publicité et de la propagande destinées à attirer des visiteurs.

Art. 5. L'association peut, pour la réalisation de ses buts et dans la limite de l'article 15 de la loi du 21 avril 1928, acquérir, louer et recevoir en donation, tous meubles, immeubles et terrains, gérer et exploiter des bâtiments, des sites et établissements de tous genres, éditer tous livres, brochures et périodiques, organiser toutes manifestations susceptibles de valoriser son action ou d'apporter un appui financier à la réalisation des ses buts.

Art. 6. Le nombre des associés ne peut être inférieur à sept. L'admission des membres est soumise à la décision du conseil d'administration. La cotisation des membres est fixée annuellement par l'assemblée générale et ne pourra pas dépasser vingt-cinq euros index cent. Tous les membres ont droit de vote aux assemblées générales.

Art. 7. Des conseillers à voix consultative peuvent être choisis par le conseil d'administration en raison de leur compétence dans les domaines qui intéressent l'association.

Art. 8. Le conseil d'administration peut décerner le titre de membre d'honneur à des personnes physiques et morales qui auront rendu d'éminents services à l'association.

Art. 9. Les organismes visés à l'article 11 doivent désigner leur délégué par lettre adressée au président de l'association. Les délégués sont en fonction jusqu'au moment où leur désignation est retirée par l'envoi d'une lettre recommandée audit président. Les démissions des membres ou conseillers doivent être présentées par lettre au président. Sont réputés démissionnaires les associés qui n'ont pas réglé leur cotisation pendant deux exercices consécutifs. Peut être exclu l'associé qui a gravement lésé les intérêts de l'association.

Art. 10. Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit sur le patrimoine ou les biens de l'association. Les membres ne sont tenus que pour le montant de leur cotisation. Ils n'ont aucune responsabilité en ce qui concerne les engagements de l'association.

Art. 11. L'association est dirigée par un conseil d'administration de sept membres au moins et de quinze membres au plus. Sept mandats d'administrateurs sont d'office réservés de la façon suivante:

- un mandat à l'Administration des Biens de S.A.R. le Grand-Duc,
- deux mandats à l'administration communale de Vianden,
- un mandat au Syndicat d'Initiative de Vianden,
- un mandat à la Commission des Sites et Monuments Nationaux,
- un mandat à l'Administration de l'Enregistrement, et
- un mandat à l'association «Les Amis de l'Histoire» de Vianden.

Les autres administrateurs sont désignés par l'assemblée générale par scrutin secret.

Art. 12. Le conseil d'administration élit en son sein un président, deux vice-présidents, un administrateur délégué et un administrateur trésorier.

Art. 13. Le conseil d'administration peut confier la gestion courante à un bureau exécutif composé du président, des deux vice-présidents, de l'administrateur délégué et de l'administrateur trésorier.

Art. 14. Les sept administrateurs représentant les organismes repris à l'article 11 cessent leurs fonctions en cas de démission. Ils les cessent de même lorsqu'ils n'occupent plus le poste sur lequel était basée leur délégation ou lorsque cette délégation leur est retirée par l'organisme qu'ils représentent. Les mandats des autres administrateurs sont valables pour quatre ans; ils sont renouvelables. L'assemblée générale peut décider, à la majorité des voix, la révocation d'un administrateur élu.

Art. 15. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'association. Il peut poser tous actes qui ne sont pas spécialement réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale.

Art. 16. L'assemblée générale se réunit chaque année et ce avant le premier mai. Le conseil d'administration peut convoquer des assemblées générales extraordinaires chaque fois qu'il le juge nécessaire pour le bien de l'association. Les convocations aux assemblées générales sont adressées par lettres circulaires postées au moins dix jours avant la date de la séance et contenant le détail de l'ordre du jour. L'association peut prendre des résolutions en dehors de l'ordre du jour. Les membres d'honneur et les conseillers sont invités aux assemblées générales.

Art. 17. Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale:

- a) les modifications des statuts,
- b) la nomination et la démission des administrateurs,
- c) l'approbation des budgets et des comptes,
- d) la dissolution de l'association,
- e) l'exclusion des membres,
- f) la fixation du montant des cotisations, et
- g) tout ce qui par la loi doit être décidé par l'assemblée générale.

Art. 18. Les associés et les tiers peuvent prendre connaissance des résolutions de l'assemblée générale au siège social.

Art. 19. Sans préjudice des dispositions de la loi du 21 avril 1928 exigeant dans certains cas un quorum spécial, l'assemblée est valablement constituée si au moins quinze associés sont présents ou représentés. Un associé peut donner par procuration écrite mandat à un autre associé de le représenter aux assemblées générales et d'y exercer son droit de vote. Un associé ne peut représenter qu'un seul associé. Une procuration n'est valable que pour l'assemblée générale pour laquelle elle a été donnée.

Art. 20. Les comptes et les prévisions budgétaires sont soumis à la première assemblée générale ordinaire suivant la date de la clôture de l'année sociale.

Art. 21. En cas de dissolution de l'association sa liquidation sera confiée à un collège de trois associés et l'avoir, net de toutes réserves éventuelles, sera transmis au Fonds pour l'acquisition, la restauration et la reconstruction de monuments historiques, aux fins poursuivies par l'association.

Art. 22. L'association arrêtera un règlement d'ordre interne qui précisera notamment le fonctionnement et les compétences du conseil d'administration.

Art. 23. Tous les cas non prévus par les présents statuts seront réglés conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, ainsi que de celles qui l'auront modifiée par la suite, du règlement ministériel du 7 mars 1990 et du règlement d'ordre d'interne de l'association.

Référence de publication: 2008062984/801102/88.

Enregistré à Diekirch, le 14 mai 2008, réf. DSO-CQ00105. - Reçu 243,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080069953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Sub Lecta 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.206.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 avril 2008

Résolutions

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de les élire comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. - Santiago Ramirez Larrauri, né le 12 décembre 1951 à Logrono (La Rioja) (Espagne), demeurant professionnellement à C/José Ortega y Gasset, no 25 - 1a planta, 28006 Madrid (Espagne), président et administrateur;
 - Paolo Mattei, né le 21 septembre 1950 à Arco (TN) (Italie), demeurant 35 Via S. Sisto, Arco di Trento (TN) (Italie), administrateur
 - Andrea Minguzzi, né le 20 février 1954 à Ravenna (Italie), demeurant à 107, rue de Percke, 1180 Bruxelles (Belgique), administrateur
 - Francisco Rudilla Molina, né le 31 août 1947 à Azuaga (Badajoz) (Espagne), demeurant à 331 Carrer de Llull, 08019 Barcelona (Espagne), administrateur
 - Stefano Sostero, né le 10 mai 1971 à Milan (Italie), demeurant à Via Senato, 12, 20121 Milan (Italie), administrateur
 - Francisco Javier de Jaime y Guijarro, né le 26 novembre 1964 à Madrid (Espagne), demeurant professionnellement à C/José Ortega y Gasset, no 25 - 1a planta, 28006 Madrid (Espagne), administrateur
 - Luigi Lanari, né le 13 novembre 1958 à Kinshasa (Congo), demeurant à Via Senato 12, 20121 Milan (Italie), administrateur
 - Bruce Hardy McLain, né le 30 septembre 1952 à San Francisco (Etats-Unis), demeurant à 35 New Bridge Street, EC4V6BW Londres (Grande-Bretagne), administrateur;
- Mmes - Emanuela Brero, employée privée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie), demeurant professionnellement 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;
 - Bénédicte Moens Colleaux, employée privée, née le 13 octobre 1972 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg

pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le nommer comme suit:

Commissaire aux comptes:

Ernst & Young, 7, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach, Luxembourg,
 pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008063405/24/43.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03647. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Logic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 84.553.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
 tenue de manière extraordinaire tenue le 18 avril 2008*

Résolution

L'assemblée ratifie le mandat de Madame Cristobalina Moron décidé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 22 novembre 2007.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Dominique Audia, employé privé, né le 16 mars 1965 à Metz (France), demeurant professionnellement à Luxembourg 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur et président;
 Luca Checchinato, employé privé, né le 6 décembre 1960 à San Bellino (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;
 Jonathan Lepage, employé privé, né le 27 août 1975 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement à Luxembourg 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Emilio Martinenghi, consultant, né le 31 juillet 1958 à Gerra Verzasca (Suisse), demeurant Via Mottarello No 6, CH-6944 Cureglia (Suisse), administrateur;

Maurizio Terenzi, dirigeant d'entreprises, né le 11 janvier 1945 à Rome (Italie), demeurant Via Sudafrica No 20, I-00144 Rome (Italie), administrateur;

Mme Cristobalina Moron, employée privée, née le 21 novembre 1968 à Florange (France), demeurant professionnellement à Luxembourg 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A. 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LOGIC S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2008063404/24/36.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03649. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Sub Lecta 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.592.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 avril 2008

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de les élire comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. - Santiago Ramirez Larrauri, né le 12 décembre 1951 à Logrono (La Rioja) (Espagne), demeurant professionnellement à C/José Ortega y Gasset, no 25 - 1a planta, 28006 Madrid (Espagne), président et administrateur;
- Paolo Mattei, né le 21 septembre 1950 à Arco (TN) (Italie), demeurant 35 Via S. Sisto, Arco di Trento (TN) (Italie), administrateur;
- Andrea Minguzzi, né le 20 février 1954 à Ravenna (Italie), demeurant à 107, rue de Percke, 1180 Bruxelles (Belgique), administrateur;
- Francisco Rudilla Molina, né le 31 août 1947 à Azuaga (Badajoz) (Espagne), demeurant à 331 Carrer de Lull, 08019 Barcelona (Espagne), administrateur;
- Stefano Sostero, né le 10 mai 1971 à Milan (Italie), demeurant à Via Senato, 12, 20121 Milan (Italie), administrateur;
- Francisco Javier de Jaime y Guijarro, né le 26 novembre 1964 à Madrid (Espagne), demeurant professionnellement à C/José Ortega y Gasset, no 25 - 1a planta, 28006 Madrid (Espagne), administrateur;
- Luigi Lanari, né le 13 novembre 1958 à Kinshasa (Congo), demeurant à Via Senato, 12, 20121 Milan (Italie), administrateur;
- Bruce Hardy McLain, né le 30 septembre 1952 à San Francisco (Etats-Unis), demeurant à 35 New Bridge Street, EC4V6BW Londres (Grande-Bretagne), administrateur;
- Mmes - Emanuela Brero, employée privée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie), demeurant professionnellement 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;
- Bénédicte Moens Colleaux, employée privée, née le 13 octobre 1972 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;

pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le nommer comme suit:

Commissaire aux comptes:

Ernst & Young, 7, parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach, Luxembourg, pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008063407/24/42.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03648. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Aero Technical Support & Services Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 128.997.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008063720/239/12.

(080071426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Pinky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.238.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue de manière anticipée le 14 avril 2008*

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008.

Conseil d'administration:

Mmes Emanuela Corvasce, employée privée, née le 31.10.1975 à Barletta (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg 19\21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, président et administrateur;

Stéphanie Wlodarczak, employée privée, née le 27.05.1983 à Lorient (France), demeurant professionnellement à Luxembourg 19\21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

MM. Sébastien Schaack, employé privé, né le 22.07.1978 à Thionville (France), demeurant professionnellement à Luxembourg 19\21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Jonathan Lepage, employé privé, né le 27.08.1975 à Namur (Belgique) demeurant professionnellement à Luxembourg 19\21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri - L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008063402/24/29.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03654. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

KKR Debt Investors 2006 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 138.313.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008063721/239/12.

(080071415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Stratis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 75.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063751/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02020. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Directo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.134.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue de manière extraordinaire le 11 avril 2008*

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de re-élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

- Mmes Emanuela Corvasce, employée privée, née le 31.10.1975 à Barletta (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg 19\21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, président et administrateur A;
Sandrine Cecala, employée privée, née le 28.05.1977 à Villerupt (France) demeurant professionnellement à Luxembourg 19\21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur B;
- MM. Jonathan Lepage, employé privé, né le 27.08.1975 à Namur (Belgique) demeurant professionnellement à Luxembourg 19\21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur A;
Sébastien Schaack, employé privé, né le 22.07.1978 à Thionville (France) demeurant professionnellement à Luxembourg 19\21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur B.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008063398/24/29.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03662. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

KEV Germany Fliegerstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.897.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008063722/239/12.

(080071409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Kafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 93.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063754/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01993. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

MH Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 21, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 106.104.

Procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire du 11 avril 2008

Le 11 Avril 2008 à 10.00, l'associé gérant unique de la société à responsabilité limitée «MH Invest S.à r.l.», Monsieur Michael HUGHES a décidé le transfert du siège social du 5, rue de Kirchberg à L-1858 Luxembourg au:

21, avenue Victor Hugo à L-1750 Luxembourg avec effet immédiat

Luxembourg, 14 Avril 2008.

Pour MH Invest S.à r.l.

Michael HUGHES

Référence de publication: 2008063986/7630/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04612. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Universe, The CMI Global Network Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.463.

EXTRAITS

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société
tenue le 5 décembre 2001*

Les administrateurs de la Société ont pris acte de la démission de Brian MacDonald, en date du 5 décembre 2001, comme administrateur de la Société.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société
tenue le 23 mai 2006*

Les administrateurs de la Société ont élu John Stephen Edwards, avec adresse professionnelle à Heidelberger Lebensversicherung AG, Forum 7, 69126 Heidelberg, Germany en tant qu'administrateur et président du Conseil d'Administration de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2007, en remplacement de Christopher David Maund Evans, avec effet immédiat.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société
tenue le 19 septembre 2006*

Les administrateurs de la Société ont pris acte de la démission des personnes suivantes comme administrateurs de la Société:

1. Michael Robinson, en date du 30 juin 2006,
2. Lee Robinson, en date du 14 août 2006,
3. William Lee, en date du 19 septembre 2006.

Les administrateurs de la Société ont élu Mark Hamper, avec adresse professionnelle à 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, comme administrateur de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2007.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société
tenue le 15 janvier 2007*

Les actionnaires de la Société ont réélu les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2008:

1. Simon Friend,
2. Jacques Elvinger,
3. Paul Meyers,
4. Robert Henry Mallett,
5. Mark Hamper,
6. John Stephen Edwards.

Les actionnaires de la Société ont nommé à nouveau KPMG AUDIT en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2008.

A la date du 15 janvier 2007, le conseil d'administration de la Société est dès lors composé comme suit:

1. Simon Friend,
2. Jacques Elvinger,
3. Paul Meyers,
4. Robert Henry Mallett,
5. Mark Hamper,
6. John Stephen Edwards.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UNIVERSE, THE CMI GLOBAL NETWORK FUND

Signature

Référence de publication: 2008063980/267/52.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08452. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

S.C.I. Digo, Société Civile.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg E 401.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2008

La séance est ouverte à 14.20 heures sous la présidence de Madame Frédérique MENEVEAU, gérante de la société, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Dieter GROZINGER DE ROSNAY, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

Sont présents:

- le Docteur Jorge GROISO, propriétaire de 10 parts sociales
- le Docteur Patrice DIEBOLD, propriétaire de 10 parts sociales

La présidente constate que la présente assemblée est régulière en la forme, tous les associés représentant l'entière part du capital étant présents ou représentés.

Les associés se désistent de tous droits ou actions nés ou à naître du fait des convocations, de l'information préalable des associés et du quorum.

L'assemblée se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Délibération et vote sur la proposition de dissolution anticipée et de mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur.

Délibérations

La présidente ouvre les débats et met ensuite aux voix les résolutions suivantes de l'ordre du jour.

Première résolution

Les associés décident d'un commun accord de la dissolution anticipée de la société civile DIGO et de sa mise en liquidation volontaire avec effet à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Madame Frédérique MENEVEAU, gérante de la société, est chargée en sa qualité de liquidateur par les associés, conformément aux dispositions de l'article 19 alinéa 1^{er} des statuts, de procéder à la liquidation de la société pour la durée de la liquidation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Les associés déterminent comme suit les pouvoirs du liquidateur:

Le liquidateur aura dans l'exercice de sa mission les pouvoirs les plus étendus pour mettre fin aux opérations en cours, réaliser tous les éléments d'actif, payer le passif et répartir le solde en espèces aux actionnaires, en proportion de leurs droits.

Le liquidateur peut tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger intenter et soutenir toutes actions pour la société, recevoir tous paiements, donner mainlevée avec ou sans quittance, réaliser toutes valeurs mobilières de la société, céder ou vendre toutes créances de toute nature, endosser tous effets de commerce, procéder à toutes compensations entre créances et dettes, transiger ou compromettre sur toutes contestations.

Il peut continuer jusqu'à réalisation l'activité de la société et emprunter pour payer les dettes sociales.

Le liquidateur peut à tout moment appeler des fonds des associés que le liquidateur juge nécessaires au règlement de la liquidation.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe et faire procéder à l'établissement des comptes de liquidation.

Le liquidateur, sans préjudice des droits des créanciers privilégiés, payera toutes les dettes de la société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, sous déduction de l'escompte pour celles-ci.

Il pourra cependant, sous sa garantie personnelle, payer d'abord les dettes exigibles, si l'actif dépasse notablement le passif ou si les créances à terme ont une garantie suffisante.

Après le paiement ou la consignation des sommes nécessaires au paiement des dettes, le liquidateur distribuera aux associés les sommes ou valeurs qui peuvent former des répartitions égales.

Le liquidateur sera rémunéré sur base des prestations effectuées et pourra procéder au paiement de toutes prestations nécessaires effectuées par des tiers dans le cadre de la liquidation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15.00 heures et de tout ce que dessus le présent procès-verbal est dressé et signé des membres du bureau et des associés.

Frédérique MENEVEAU / Dieter GROZINGER DE ROSNAY / Dr. Patrice DIEBOLD / Dr. Jorge A. GROISO
Gérante / Secrétaire / Associé / Associé

Référence de publication: 2008063975/323/67.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03520. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

WestLB Mellon Horizon Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.968.

Faisant suite à l'assemblée générale du 4 avril 2008, sont déclarés

Administrateurs démissionnaires:

Paul Lavin

25 Basinghall Street, London EC2V 5 HA, United Kingdom

Philippe Farhi

21, rue Balzac, 75008 Paris, France

Alan Bartlett

25 Basinghall Street, London EC2V 5 HA, United Kingdom

Jonathan Lubran

160 Queen Victoria Street, London, EC4V 4LA, United Kingdom

Luke Nunneley

25 Basinghall Street, London EC2V 5 HA, United Kingdom

Guy Hudson

25 Basinghall Street, London EC2V 5 HA, United Kingdom

Sont re-nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009:

Mohammed Bhatti

25 Basinghall Street, London EC2V 5 HA, United Kingdom

Jaime Gil-Delgado Friginal

Serrano, 37 - 5^a planta, 28001 Madrid, Spain

Christoph Wilhelm Dahm

Friedrichstra e 62-80, 40217 Dusseldorf, Germany

Martin Tillert

Friedrichstra e 62-80, 40217 Dusseldorf, Germany

Udo Göbel

Pierre Brasseur, 1, 1258 Luxembourg, Luxembourg

Est nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009:

Ralf Jansen

Pierre Brasseur, 1, 1258 Luxembourg, Luxembourg

Est re-nommée réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009:

PricewaterhouseCoopers SARL

400, route d'Esch, 1443 Luxembourg, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2008.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008063972/1229/44.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01551. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Eurail Group - Groupement d'Intérêt Economique, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg C 25.

—
Extrait des décisions prises par le gérant de la Société en date du 9 avril 2008

Le siège social de la Société est transféré du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 9 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

Pour Eurail Group - Groupement d'Intérêt Economique

Signature

Référence de publication: 2008063992/267/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03391. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

The CMI Managed Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.898.

—
EXTRAITS

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société
tenue le 23 mai 2006*

Les administrateurs de la Société ont élu John Stephen Edwards, avec adresse professionnelle à Heidelberger Lebensversicherung AG, Forum 7, 69126 Heidelberg, Germany, en tant qu'administrateur et président du conseil d'Administration de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2007, en remplacement de Christopher David Maund Evans, avec effet immédiat.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société
tenue le 19 septembre 2006*

Les administrateurs de la Société ont pris acte de la démission des personnes suivantes comme administrateurs de la Société:

1. Michael Robinson, en date du 30 juin 2006,
2. Lee Robinson, en date du 14 août 2006,
3. Lee William, en date du 19 septembre 2006.

Les administrateurs de la Société ont élu Mark Hamper, avec adresse professionnelle à 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2007.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société
tenue le 15 janvier 2007*

Les actionnaires de la Société ont réélu les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2008:

1. Jacques Elvinger,
2. Paul Meyers,
3. John Stephen Edwards,
4. Simon Friend,
5. Robert Henry Mallett,
6. Mark Hamper

Les actionnaires de la Société ont nommé à nouveau KPMG AUDIT en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2008.

A la date du 15 janvier 2007, le conseil d'administration de la Société est dès lors composé comme suit:

1. Mark Hamper,
2. John Stephen Edwards,
3. Jacques Elvinger,
4. Robert Henry Mallett,
5. Paul Meyers,
6. Simon Friend.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THE CMI MANAGED FUND

Signature

Référence de publication: 2008063978/267/48.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08443. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

ING Multi-Strategies Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 110.632.

—
Extrait de la résolution prise par les administrateurs

Les administrateurs ont décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 8, rue de le Grève, L-1643 Luxembourg à partir du 1^{er} juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063997/257/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03624. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Lusol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.470.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008064006/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02788. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Auberge Mary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 10, rue Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 121.023.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2008064224/201/12.

(080072298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

ArIndustrial France Developments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.938.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth of April.

Before Us, Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) ArIndustrial European Developments S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 108212, holder of 107,082 (one hundred and seven thousand eighty-two) shares of the Company,

hereby represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally in 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal,

(2) GEMFI S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of France, having its registered office at 28 bis, rue Barbès, F-92120 Montrouge, France, registered with the French Trade and Companies Register under the number B 339 753 725, holder of 11,898 (eleven thousand eight hundred and ninety-eight) shares of the Company,

hereby represented by Mr Alain Thill, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearers are the shareholders of ArIndustrial France Developments I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112938, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on December 19, 2005, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations number 593 of March 22, 2006.

The articles of Association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated January 18, 2008, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations number 552 of March 5, 2008 (the Company).

II. That 118,980 (one hundred and eighteen thousand nine hundred and eighty) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 60,000 (sixty thousand euro) in order to bring the share capital from its former amount of EUR 2,974,500 (two million nine hundred seventy-four thousand five hundred euro) to EUR 3,034,500 (three million thirty-four thousand five hundred euro), by way of the issue of 2,400 (two thousand four hundred) new shares of the Company, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each.

3. Subscription and payment to the share capital increase specified in item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Management & Accounting Services S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

6. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 60,000 (sixty thousand euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 2,974,500 (two million nine hundred seventy-four thousand five hundred euro), represented by 118,980 (one hundred and eighteen thousand nine hundred and eighty) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, to EUR 3,034,500 (three million thirty-four thousand five, hundred euro), by way of the issue of 2,400 (two thousand four hundred) new shares of the Company, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

Thereupon, ArIndustrial European Developments S.à r.l. and GEMFI S.a r.l., declare to subscribe for the 2.400 (two thousand four hundred) new shares of the Company, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the increase of the share capital of the Company in the amount of EUR 60,000 (sixty thousand euro) and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 60,000 (sixty thousand euro) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage.

The subscription of such shares shall be made as follows:

ArIndustrial European Developments S.à r.l., prenamed, 2,160 (two thousand one hundred and sixty shares);

GEMFI S.à r.l., prenamed, 240 (two hundred and forty) shares.

The contribution in cash to the Company in an aggregate amount of EUR 60,000 (sixty thousand euro) shall be allocated entirely to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

ArIndustrial European Developments S.à r.l.	109,242 shares
GEMFI S.a r.l.	12,138 shares
Total:	121,380 shares

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 3,034,500 (three million thirty-four thousand five hundred euro), represented by 121,380 (one hundred twenty-one thousand three hundred and eighty) shares in registered form with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid up."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Management & Accounting Services S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand six hundred and fifty euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) ArIndustrial European Developments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108212, propriétaire de 107.082 (cent sept mille quatre-vingt deux) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

(2) GEMFI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 28 bis, rue Barbès, F-92120 Montrouge, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés français sous le numéro B 339 753 725, propriétaire de 11.898 (onze mille huit cent quatre-vingt dix huit) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les comparantes sont les seuls associés de ArIndustrial France Developments I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112938, constituée suivant un acte de Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg du 19 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 593 du 22 mars 2006.

Les statuts de la société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 552 du 5 mars 2008 (la Société).

II. Que les 118.980 (cent dix-huit mille neuf cent quatre-vingt) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 60.000 (soixante mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 2.974.500 (deux millions neuf cent soixante-quatorze mille cinq cents euros) à EUR 3.034.500 (trois millions trente quatre mille cinq cents euros) par l'émission de 2.400 (deux mille quatre cents) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1^{er}.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de Management & Accounting Services S.à.r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

6. Divers.

IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de EUR 60.000 (soixante mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 2.974.500 (deux millions neuf cent soixante-quatorze mille cinq cents euros), représenté par 118.980 (cent dix-huit mille neuf cent quatre-vingt) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune à EUR 3.034.500 (trois millions trente quatre mille cinq cents euros), par l'émission de 2.400 (deux mille quatre cents) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

A cet effet, ArIndustrial European Developments S.à r.l. et GEMFI S.à r.l., prénommés, déclarent souscrire aux 2.400 (deux mille quatre cents) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 60.000 (soixante mille euros) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 60.000 (soixante mille euros) dont la preuve est fournie au notaire par un certificat de blocage. La souscription de ces parts sociales se fait de la manière suivante:

ArIndustrial European Developments S.-à r.l., préqualifiée, 2.160 (deux mille cent soixante) parts sociales;

GEMFI S.à r.l., préqualifiée, 240 (deux cent quarante) parts sociales;

L'apport en numéraire à la Société d'un montant total de EUR 60.000 (soixante mille euros) sera affecté entièrement au compte capital nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

L'assemblée décide d'acter que l'actionnariat de la Société suite à l'augmentation de capital est comme suit:

ArIndustrial European Developments S.à r.l. 109.242 parts sociales

GEMFI S.à r.l. 12.138 parts sociales

Total: 121.380 parts sociales

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

"5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 3.034.500 (trois millions trente quatre mille cinq cents euros) représenté par 121.380 (cent vingt et un mille trois cent quatre-vingts) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Management & Accounting Services S.à.r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille six cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec nous, Notaire.

Signé: THILL; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mai 2008. Relation GRE/2008/1985. — Reçu trois cents euros 0,50%= 300 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008064259/231/204.

(080072194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

AFD Le Pouzin A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.939.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of April.

Before Us, M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ArclIndustrial France Developments I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112938 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,

by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities,

The appearer has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the sole shareholder of AFD Le Pouzin A S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112939, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on December 19, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 593 of March 22, 2006.

The articles have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Jean Seckler, notary prenamed, dated January 21, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 680 of March 19, 2008.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 30,000 (thirty thousand euro) in order to bring the share capital from its former amount of EUR 792,250 (seven hundred ninety-two thousand two hundred and fifty euro) to EUR 822,250 (eight hundred twenty-two thousand two hundred and fifty euro), by way of the issue of 240 (two hundred and forty) new shares with a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each.

2. Subscription and payment to the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Management & Accounting Services S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 30,000 (thirty thousand euro) in order to bring the share capital from its former amount of EUR 792,250 (seven hundred ninety-two thousand two hundred and fifty euro) to EUR 822,250 (eight hundred twenty-two thousand two hundred and fifty euro), by way of the issue of 240 (two hundred and forty) new shares with a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each.

Second resolution

The sole shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - payment

The sole shareholder hereby declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of EUR 30,000 (thirty thousand euro) and it fully pays it up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 30,000 (thirty thousand euro) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be allocated entirely to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The sole shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

ArIndustrial France Developments I S.à r.l.	6,578 shares
Total:	6,578 shares

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 822,250 (eight hundred twenty-two thousand two hundred and fifty euro), represented by 6,578 (six thousand five hundred and seventy-eight) shares in registered form with a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euros) each, all subscribed and fully paid up."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Management & Accounting Services S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand four hundred and fifty euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ArIndustrial France Developments I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112938,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Qu'elle est l'associée unique de AFD Le Pouzin A S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce

et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112939, constituée suivant un acte de Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 593 du 22 mars 2006.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire prénommé, le 21 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 680 du 19 mars 2008 (la Société).

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 30.000 (trente mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 792.250 (sept cent quatre-vingt-douze mille deux cents cinquante euros) à EUR 822.250 (huit cent vingt-deux mille deux cent cinquante euros) par l'émission de 240 (deux cent quarante) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 125,-(cent vingt-cinq euros) chacune.

2. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1^{er}.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Management & Accounting Services S.à.r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société. 5. Divers.

III. Que l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de EUR 30.000 (trente mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 792.250 (sept cent quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante euros) à EUR 822.250 (huit cent vingt-deux mille deux cent cinquante euros) par l'émission de 240 (deux cent quarante) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - libération

L'associée unique déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société d'un montant d'EUR 30.000 (trente mille euros) et de la payer par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 30.000 (trente mille euros) documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté entièrement au compte capital nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

L'associée unique décide d'acter que l'actionnariat de la Société suite à l'augmentation de capital est comme suit:

ArclIndustrial France Developments I S.à r.l.	6.578 parts sociales
Total:	6.578 parts sociales

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associée unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

"5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 822.250 (huit cent vingt-deux mille deux cent cinquante euros) représenté par 6.578 (six mille cinq cent soixante-dix-huit) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Management & Accounting Services S.à.r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille quatre cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec nous, Notaire.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 mai 2008. Relation GRE/2008/1919. — Reçu Cent cinquante euros 0,5%: 150,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008064251/231/157.

(080072133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

AFD Rivesaltes A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 114.005.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of April.

Before Us, M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ArclIndustrial France Developments I S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112938 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,

by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities,

The appearer has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the sole shareholder of AFD Rivesaltes A S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114005, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on January 25, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 860 of May 2, 2006.

The articles have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated January 18, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 674 of March 19, 2008.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 30.000 (thirty thousand euro) in order to bring the share capital from its former amount of EUR 1.243.250 (one million two hundred forty-three thousand two hundred and fifty euro) to EUR 1.273.250 (one million two hundred seventy-three thousand two hundred and fifty euro), by way of the issue of 240 (two hundred and forty) new shares with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.

2. Subscription and payment to the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Management & Accounting Services S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 30,000 (thirty thousand euro) in order to bring the share capital from its former amount of EUR 1,243,250 (one million two hundred forty-three thousand two hundred and fifty euro) to EUR 1,273,250 (one million two hundred seventy-three thousand two hundred and fifty euro), by way of the issue of 240 (two hundred and forty) new shares with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.

Second resolution

The sole shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The sole shareholder hereby declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of EUR 30,000 (thirty thousand euro) and it fully pays it up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 30,000 (thirty thousand euro) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be allocated entirely to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

	shares
ArcIndustrial France Developments I S.à r.l	10,186
Total:	10,186

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 1.273.250 (one million two hundred seventy-three thousand two hundred and fifty euro), represented by 10.186 (ten thousand one hundred and eighty-six) shares in registered form with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euros) each, all subscribed and fully paid up."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Management & Accounting Services S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand four hundred and fifty euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ArcIndustrial France Developments I S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112938,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Qu'elle est l'associée unique de AFD Rivesaltes A S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114005, constituée suivant un acte de Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 860 du 2 mai 2006.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 674 du 19 mars 2008 (la Société).

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 30.000 (trente mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 1.243.250 (un million deux cent quarante-trois mille deux cents cinquante euros) à EUR 1.273.250 (un million deux cent soixante-treize mille deux cents cinquante euros) par l'émission de 240 (deux cent quarante) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

2. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Management & Accounting Services S.à.r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

5. Divers.

III. Que l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de EUR 30.000 (trente mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 1.243.250 (un million deux cent quarante-trois mille deux cents cinquante euros) à EUR 1.273.250 (un million deux cent soixante-treize mille deux cents cinquante euros) par l'émission de 240 (deux cent quarante) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'associée unique déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société d'un montant d'EUR 30.000 (trente mille euros) et de la payer par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 30.000 (trente mille euros) documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté entièrement au compte capital nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

L'associée unique décide d'acter que l'actionnariat de la Société suite à l'augmentation de capital est comme suit:

	parts sociales
ArIndustrial France Developments I S.à r.l.	10.186
Total:	10.186

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associée unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

"5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 1.273.250 (un million deux cent soixante-treize mille deux cent cinquante euros) représenté par 10.186 (dix mille cent quatre-vingt-six) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Management & Accounting Services S.à.r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille quatre cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec nous, Notaire.

Signe: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 mai 2008, Relation GRE/2008/1920. — Reçu Cent cinquante euros 0,5%: 150,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008064254/231/160.

(080072163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

FS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 107.851.

In the year two thousand and eight on the thirty-first day of January.

Before us M^e Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven,

There appeared:

1. GS Capital Partners 2000, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3229710 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS Advisors 2000, L.L.C., here represented by M^e Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. GS Capital Partners 2000 Offshore, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered in the Register of Exempted Limited Partnerships - Cayman Islands under registration number 12329 having its registered office at Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GS Advisors 2000, L.L.C., here represented by M^e Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

3. GS Capital Partners 2000 GmbH & Co. Beteiligungs KG, a limited partnership formed and existing under the laws of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Charlottenburg under registration number HRA no 31607, having its registered office at Friedrichstrasse 90, D-10117 Berlin, acting through its general partner Goldman, Sachs Management GP GmbH, here represented by M^e Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

4. GS Capital Partners 2000 Employee Fund, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3207587 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS Employee Funds 2000 GP, L.L.C., here represented by M^e Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

5. Goldman Sachs Direct Investment Fund 2000, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3207589 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS Employee Funds 2000 GP, L.L.C., here represented by M^e Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

6. GS Capital Partners V Institutional, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3863846 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS Advisors V, LLC, here represented by M^e Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

7. GS Capital Partners V Fund, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3953218 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GSCP V Advisors, L.L.C., here represented by M^e Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

8. GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P. a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered in the Register of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under registration number 15650 having its registered office at Ugland House, 308 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GSCP V Offshore Advisors, L.L.C., here represented by M^e Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

9. GS Capital Partners V GmbH & Co KG a limited partnership formed and existing under the laws of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Frankfurt/Main under registration number HRA no 42401, having its registered office at Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60323 Frankfurt/Main, Germany, acting through its general partner GS Advisors V, L.L.C., here represented by M^e Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

10. Goldman Sachs ISS Investors, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands under registration number 16293, having its registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GS ISS Advisors, L.L.C., here represented by M^e Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

11. EQT III Limited, a limited liability company organised under the laws of the Bailiwick of Guernsey, registered on the Records of the Island of Guernsey under registration number 3719, having its registered offices at Isabelle Chambers, route Isabelle, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3RA, Channel Islands, acting as general partner of EQT III UK No. 1 Limited Partnership, EQT III UK No. 2 Limited Partnership, EQT III UK No. 3 Limited Partnership, EQT III UK No. 4 Limited Partnership, EQT III UK No. 5 Limited Partnership, EQT III UK No. 6 Limited Partnership, EQT III UK No. 7 Limited Partnership, EQT III UK No. 8 Limited Partnership, EQT III UK No. 9 Limited Partnership, EQT III US No. 1 Limited Partnership, EQT III US No. 2 Limited Partnership, EQT III US No. 3 Limited Partnership, EQT III ISS Co-Investment L.P. and in its capacity as managing limited partner of EQT III GmbH & Co. KG and in its capacity as manager of the EQT III Co-Investment Scheme here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

12. EQT IV Limited a Guernsey limited liability company, registered on the Records of the Island of Guernsey under registration number 41751, having its registered offices at Isabelle Chambers, Route Isabelle, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3RA, Channel Islands, acting in its capacity as general partner of EQT IV (General Partner) Limited Partnership, in turn acting in its capacity as general partner of the EQT IV (No. 1) Limited Partnership, EQT IV (No. 2) Limited Partnership, EQT IV ISS Co-Investment L.P and as managing limited partner of the EQT IV GmbH & Co. KG and as manager of the EQT IV Co-Investment Scheme, here represented by M^e Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

13. MPP Invest 1 A/S a public limited liability company formed and existing under the laws of Denmark registered with the Danish Commerce and Companies Agency under registration number 29691290, having its registered office at Bredgade 30, 1260 Copenhagen K, Denmark, acting through its directors Thomas Schleicher residing at Morkhoj Parkalle 26D, 2860 Soborg, Denmark and Bjorn Rasteen residing at Ellinorsvej 19, 2920 Charlottenlund, Denmark, here represented by M^e Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

14. Lulep AB, a private limited liability company formed and existing under the laws of Sweden, registered with the Swedish Companies Registration Office under registration number 556534-9320, having its registered office at Radlosavagen 1, 11265 Stockholm, Sweden, represented by its manager Leif Albert Östling, here represented by M^e Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

15. Mr Steen Parsholt, born on 12 April 1951 in Copenhagen, having his private address at Boganisvej 8, 2960 Rungsted Kyst, Denmark, here represented by M^e Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

16. JL Rungsted Invest ApS a private limited company formed and existing under the laws of Denmark, registered with the Danish Commerce and Companies Agency under registration number CVR-NR 27368913, having its registered office at Rungsted Sundpark 16, 2960 Rungsted Kyst, Denmark, represented by its general manager Jorgen Lindegaard, here represented by M^e Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

17. Mr Christoph Paul Sander, born on 11 January 1962 in Beirut (Lebanon), having his private address at 43, The Avenue, Tadworth, Surrey KT 2D 5 DB, here represented by M^e Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

18. MPP Invest 3 A/S a public limited liability company formed and existing under the laws of Denmark registered with the Danish Commerce and Companies Agency under registration number 29695024, having its registered office at Bredgade 30, 1260 Copenhagen K, Denmark, through its directors Thomas Schleicher residing at Morkhoj Parkalle 26D, 2860 Soborg, Denmark and Bjorn Rasteen residing at Ellinorsvej 19, 2920 Charlottenlund, Denmark, here represented by M^e Sabine HINTZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

19. Sir Francis Mackay, born on 24 October 1944 in London (United Kingdom), having his private address at Rusthall House, Langton Road, Tunbridge Wells, Kent TN3 0BB, United Kingdom, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

20. Jeff Gravenhorst, born on 30 January 1962 in Kenia, having his private address at Hojdevej 15, 2830 Virum, Denmark, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

21. Flemming Schandorff, born on 1 October 1948 in Frederiksberg (Denmark), having his private address at Margrethevej 12, 2900 Hellerup, Denmark, here represented by M^e Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

22. Magnus Akerberg, born on 16 Mai 1963 in Gustav Adolf (Sweden), having his private address at Harrvägen 13, SB 18130 Lidinge, Sweden, here represented by M^e Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

23. Anker Peter Ankerstjerne, born on 19 August 1968 in Tarnby (Denmark), having his private address at Hollaendervej 38, 2791 Dragor, Denmark, here represented by M^e Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

24. Terence James Mills, born on 16 March 1961 in Cuckfield (United Kingdom), having his private address at V. Mølledalvej 10B, 236 34 Höllviken, Sweden, here represented by M^e Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

25. Peter Harder Thomsen, born on 13 September 1971 in Aarhus (Denmark), having his private address at Havremarken 10, 3060 Espergaerde, Denmark, here represented by M^e Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

26. Rasmus Hagstad Lund, born on 3 June 1972 in Frederiksberg (Denmark), having his private address at Skiftevej 20, 2820 Gentofte, Denmark, here represented by M^e Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the mandatory of the above named persons and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed are the participants of "FS Invest S.à.r.l.", having its registered office at 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg and registered with the Luxembourg company and commercial register under B 107.851 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, on April 28, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on September 26, 2005 number 944. The articles of incorporation have been modified before the aforementioned notary on May 9, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on October 5, 2005 number 989, and the articles of incorporation have been further modified several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on July 18, 2007 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

Which appearing persons, acting in their above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) Decision to approve the Company as a new participant
- 2) Decision to approve the redemption by the Company out of distributable reserves of 775 parts and 74,449 Series B Warrants held by Mr Flemming Schandorff due to his leaving the employment of the ISS Group pursuant to the terms and conditions of the Ownership Agreement dated 24 July 2006 and the Ownership Agreement dated 12 July 2007 entered into with the Company and without offering a proportional redemption of parts to the other participants
- 3) Decision to amend Article 7 of the Company's articles of association to allow a redemption of parts by decision of the board of managers under certain circumstances without offering a proportional redemption to each participant and to allow the board of manager to decide on any subsequent reduction of the capital of the Company
- 4) Decision to amend Article 11 to introduce as the meeting date for the annual general meeting of participants, in case there are more than 25 participants, the last Wednesday of June of each year and to clarify that in that case general meetings rather than written consultations will take place
- 5) Decision to amend Article 13 of the Company's articles of association to introduce a paragraph permitting the payment of interim dividends by decision of the board of managers.

Then, the participants unanimously take the following resolutions:

First resolution

The Company is approved as new participant.

Second resolution

The redemption by the Company out of distributable reserves of 775 parts at DKK 1,521.14 per part and 67,536 Series B Warrants at DKK 54.50 each as well as 6,913 Series B Warrants at DKK 155.71 each held by Mr Flemming Schandorff is approved due to his leaving the employment of the ISS Group and pursuant to the terms and conditions of the Ownership Agreement dated 24 July 2006 and the Ownership Agreement dated 12 July 2007 entered into with the Company and without offering a proportional redemption of parts to the other participants.

The participants waive their right to be offered a proportional redemption of parts.

Evidence of the availability of the payment of DKK 5,936,018.73 out of distributable reserves of the Company is made available to the undersigned notary who acknowledges this expressly.

Third resolution

The participants decide to amend Article 7 of the Company's articles of association by introducing the following paragraphs at the end on said article:

” **Art. 7.** The Managers may redeem all or some of the parts held by any person as a result of such person leaving the employment of the ISS Group pursuant to any agreements that may be entered into with such persons from time to time without offering a proportional redemption of parts to the other participants.

If the Managers determine to redeem any parts they shall give the holder of the parts such reasonable notice of the redemption as they shall determine.

Each holder of parts shall execute and deliver such documents or instruments or otherwise take such actions as may be required by the Company to give effect to these provisions. Each Manager, from time to time, is hereby granted a power of attorney by each holder of parts to execute and deliver any such documents or instruments or take any such actions in the name of and on behalf of such holder of parts to the extent that such holder of parts fails to do so.

Once a part is redeemed the holder of the part shall cease to be entitled to any rights in respect of it (except the right to receive a dividend which has been declared prior to such redemption).

The Managers shall either redeem the parts out of distributable reserves or re-issue such parts immediately to new participants. Alternatively, the managers may at their discretion decide to cancel any redeemed parts and are then authorized to take the necessary steps to record the modification of the articles of incorporation of the Company and to publish the modification in accordance with applicable Luxembourg laws.”

Fourth resolution

The participants decide to amend Article 11 to introduce as the meeting date for the annual general meeting of participants in case there are more than 25 participants the last Wednesday of June of each year and to clarify that if there are more than 25 participants general meetings rather than written consultations will take place, so that Article 11 will now read as follows:

” **Art. 11.** All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there are more than 25 participants, the annual general meeting of participants will take place on the last Wednesday of June of each year.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or, if there are no more than 25 participants, by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.”

Fifth resolution

The participants decide to amend Article 13 of the Company’s articles of association by adding the following new paragraphs:

” **Art. 13. 4th and 5th paragraph.** The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

Dividends are payable in such amounts per part as the board of managers (as regards interim dividends) or participants (as regards annual dividends) may in their discretion decide and, in each case, pro rata to the holding of parts of participants. The holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the share capital but also in respect of issue premiums paid reduced by any distributions of such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realized or unrealized capital losses.”

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L’an deux mille huit, le trente-et-un janvier.

Par-devant Nous Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. GS Capital Partners 2000, L.P., une «limited partnership» (société en commandite simple) constituée et régie par le droit de l'Etat de Delaware, immatriculée au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3229710 avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS Advisors 2000, L.L.C., ici représentée par Maître Sabine HINZ, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

2. GS Capital Partners 2000 Offshore, L.P., une «limited partnership» constituée et régie par le droit des îles Cayman, immatriculée au registre «Exempted Limited Partnerships» des îles Cayman sous le numéro 12329 avec siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS Advisors 2000, L.L.C., ici représentée par Maître Sabine HINZ, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

3. GS Capital Partners 2000 GmbH & Co. Beteiligungs KG, une «limited partnership» constituée et régie par le droit allemand, immatriculée au registre de commerce de l'Amtsgericht Charlottenburg sous le numéro HRA no 31607, avec siège social à Friedrichstrasse 90, D-10117 Berlin, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» Goldman, Sachs Management GP GmbH, ici représentée par Maître Sabine HINZ, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

4. GS Capital Partners 2000 Employee Fund, L.P., une «limited partnership» constituée et régie par le droit de l'Etat de Delaware, immatriculée au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3207587 avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS Employee Funds 2000 GP, L.L.C., ici représentée par Maître Sabine HINZ, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

5. Goldman Sachs Direct Investment Fund 2000, L.P., une «limited partnership» constituée et régie par le droit de l'Etat de Delaware, immatriculée au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3207589 avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS Employee Funds 2000 GP, L.L.C., ici représentée par Maître Sabine HINZ, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

6. GS Capital Partners V Institutional, L.P., une «limited partnership» constituée et régie par le droit de l'Etat de Delaware, immatriculée au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3863846 avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS Advisors V, LLC ici représentée par Maître Sabine HINZ, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

7. GS Capital Partners V Fund, L.P., une «limited partnership» constituée et régie par le droit de l'Etat de Delaware, immatriculée au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3953218 avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP V Advisors, L.L.C., ici représentée par Maître Sabine HINZ, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

8. GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P. une «limited partnership» constituée et régie par le droit des îles Cayman, immatriculée au registre des «Exempted Limited Partnerships» des Iles Cayman sous le numéro 15650 avec siège social à Ugland House, 308 George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP V Offshore Advisors, L.L.C., ici représentée par Maître Sabine HINZ, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

9. GS Capital Partners V GmbH & Co KG, une «limited partnership» constituée et régie par le droit allemand, immatriculée au registre de commerce de l'Amtsgericht Frankfurt/Main sous le numéro HRA no 42401, avec siège social à Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60323 Frankfurt/Main, Allemagne, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS Advisors V, L.L.C., ici représentée par Maître Sabine HINZ, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

10. Goldman Sachs ISS Investors, L.P., une «limited partnership» constituée et régie par le droit des îles Cayman, immatriculée au registre «Exempted Limited Partnerships» des îles Cayman sous le numéro 16293, avec siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, îles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ISS Advisors, L.L.C., ici représentée par Maître Sabine HINZ, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

11. EQT III Limited, une société à responsabilité limitée organisée en vertu des lois du Bailiwick of Guernesey, immatriculée au registre de l'île de Guernesey sous le numéro 3719, avec siège social à Isabelle Chambers, route Isabelle, St. Peter Port, Guernesey, GY1 3RA, Channel Islands, agissant en qualité de "general partner" de EQT III UK No. 1 Limited Partnership, EQT III UK No. 2 Limited Partnership, EQT III UK No. 3 Limited Partnership, EQT III UK No. 4 Limited Partnership, EQT III UK No. 5 Limited Partnership, EQT III UK No. 6 Limited Partnership, EQT III UK No. 7 Limited Partnership, EQT III UK No. 8 Limited Partnership, EQT III UK No. 9 Limited Partnership, EQT III US No. 1 Limited Partnership, EQT III US No. 2 Limited Partnership, EQT III US No. 3 Limited Partnership, EQT III ISS Co-Investment L. P. et en qualité de "managing limited partner" de EQT III GmbH & Co. KG et de „manager" de EQT III Co-Investment Scheme ici représentée par Maître Sabine HINZ, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

12. EQT IV Limited, une société à responsabilité limitée régie par la législation de l'île de Guernesey, immatriculée auprès du Registre de l'île de Guernesey sous le numéro d'enregistrement 41751, ayant son siège social à Isabelle

Chambers, route Isabelle, St. Peter Port, Guernesey, GY1 3RA, Iles Anglo-Normandes, agissant en sa qualité de partenaire général de EQT IV (Partenaire Général) Limited Partnership, agissant à son tour en sa qualité de partenaire général de EQT IV (Nr 1) Limited Partnership, EQT IV (Nr 2) Limited Partnership, EQT IV ISS Co-Investment L.P. et de partenaire limité exécutif de EQT IV GmbH & Co. KG et d'gérant de EQT IV Co-Investment Scheme, ici représentée par Maître Sabine HINZ, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

13. MPP Invest 1 A/S, une société anonyme constituée et régie par la législation du Danemark, immatriculée auprès de l'Agence du Commerce et des Sociétés danoises sous le numéro d'enregistrement 29691290, ayant son siège social à Bredgade 30, 1260 Copenhagen K, Danemark, agissant par l'intermédiaire de ses directeurs Thomas Schleicher, résident à Morkhoj Parkalle 26D, 2860 Soborg, Danemark et Bjorn Rasteen, résident à Ellnorsvej 19, 2920 Charlottenlund, Danemark, ici représentée par Maître Sabine HINZ, avocate, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

14. Lulep AB, une société à responsabilité limitée, constituée et régie sous le droit de la Suède, immatriculée au Registre des Sociétés Suédoises sous le numéro 556534-9320, avec siège social à Radlosavagen 1, 11265 Stockholm, Suède, représentée par son gérant Leif Albert Östling, ici représentée par Maître Sabine HINZ, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

15. M. Steen Parsholt, né le 12 avril 1951 à Copenhague et dont le domicile privé se situe à Boganisvej 8, 2960 Rungsted Kyst, Danemark, ici représenté par Maître Sabine HINZ, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

16. JL Rungsted Invest ApS une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit du Danemark, immatriculée à l'Agence Danoise du Commerce et des Compagnies sous le numéro CVR-NR 27368913, avec siège social à Rungsted Sundpark 16, 2960 Rungsted Kyst, Danemark, représentée par son directeur général Jorgen Lindegaard, ici représentée par Maître Sabine HINZ, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

17. M. Christoph Paul Sander, né le 11 janvier 1962 à Beyrouth (Liban) et résidant 43, The Avenue, Tadworth, Surrey KT 2D 5 DB, ici représenté par Maître Sabine HINZ, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

18. MPP Invest 3 A/S, une société anonyme constituée et régie par la législation du Danemark, immatriculée auprès de l'Agence du Commerce et des Sociétés danoises sous le numéro d'enregistrement 29695024, ayant son siège social à Bredgade 30, 1260 Copenhagen K, Danemark, agissant par l'intermédiaire de ses directeurs Thomas Schleicher, résident à Morkhoj Parkalle 26D, 2860 Soborg, Danemark et Bjorn Rasteen, résident à Ellnorsvej 19, 2920 Charlottenlund, Danemark, ici représentée par Maître Sabine HINZ, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

19. Sir Francis Mackay, né le 24 octobre 1944 à Londres (Royaume Uni), dont le domicile privé se situe à Rusthall House, Langton Road, Tunbridge Wells, Kent TN3 0BB, Royaume Uni, ici représenté par Maître Sabine HINZ, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

20. Jeff Gravenhorst, né le 30 janvier 1962 à Kenia, dont le domicile privé se situe à Hojdevej 15, 2830 Virum, Danemark, ici représenté par Maître Sabine HINZ, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

21. Flemming Schandorff né le 1^{er} octobre 1948 à Frederiksberg (Danemark), dont le domicile privé se situe à Margrethevej 12, 2900 Hellerup, Danemark, ici représenté par Maître Sabine HINZ, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

22. Magnus Akerberg, né le 16 mai 1963 à Gustav Adolf (Suède), dont le domicile privé se situe à Harrvägen 13, SE 18130 Lidinge, Suède, ici représenté par Maître Sabine HINZ, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

23. Anker Peter Ankerstjerne, né le 19 août 1968 à Tarnby (Danemark), dont le domicile privé se situe à Hollaendervej 38, 2791 Dragor, Danemark, ici représenté par Maître Sabine HINZ, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

24. Terence James Mills, né le 16 mars 1961 à Cuckfield (Royaume Uni), dont le domicile privé se situe à V. Mölledalsvej 10B, 236 34 Höllviken, Suède, ici représenté par Maître Sabine HINZ, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

25. Peter Harder Thomsen, né le 13 septembre 1971 à Aarhus (Danemark), dont le domicile privé se situe à Havrearken 10, 3060 Espergaerde, Danemark, ici représenté par Maître Sabine HINZ, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

26. Rasmus Hagstad Lund, né le 3 juin 1972 à Frederiksberg (Danemark), dont le domicile privé se situe à Skiftevej 20, 2820 Gentofte, Danemark, ici représenté par Maître Sabine HINZ, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations seront signées «ne varietur» par le mandataire des personnes qualifiées ci-dessus et par le notaire soussigné et seront annexées au présent acte pour soumission à la formalité d'enregistrement.

Les comparants prénommés sont associés de la société «FS Invest S.à.r.l.», ayant son siège social au 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 107.851 (la «Société»), constituée selon acte de Maître Paul BETTINGEN le 28 avril 2005, dont la publication au Mémorial,

Recueil des Sociétés et Associations C date du 26 septembre 2005 numéro 944. Les statuts de la société ont été modifiés par-devant le notaire pré qualifié le 9 mai 2005, dont la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C date du 5 octobre 2005, numéro 989, et les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises, la dernière fois suite à un acte du notaire soussigné en date du 18 juillet 2007, dont la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n'est pas encore intervenue.

Lesquels comparants, ex-qualités qu'ils agissent, ont requis du notaire soussigné de rédiger ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Décision d'approuver la Société en qualité de nouveau associé.
- 2) Décision d'approuver le rachat par la Société au moyen des réserves distribuables de 775 parts et de 74.449 bons de souscription de Série B détenues par M. Flemming Schandorff en raison de son départ d'emploi auprès de ISS Group et conformément aux conditions de l'Accord de Propriété en date du 24 juillet 2006 et de l'Accord de Propriété en date du 12 juillet 2007 conclus avec la Société, et cela sans offrir de rédemption proportionnelle des parts aux autres associés.
- 3) Décision de modifier l'Article 7 des Statuts de la Société afin de permettre un rachat des parts sur décision du conseil de gérance en certaines circonstances sans offrir de rédemption proportionnelle à chaque associé et de permettre au conseil de gérance de statuer sur toute réduction future du capital de la Société.
- 4) Décision de modifier l'Article 11 afin d'y introduire comme date d'assemblée générale annuelle des associés, au cas où le nombre de associés est supérieur à 25, le dernier mercredi de juin et d'établir que dans ce cas, des assemblées générales seront tenues en lieu et place de consultations écrites.
- 5) Décision de modifier l'Article 13 des Statuts de la Société afin d'y introduire un paragraphe permettant le versement d'acomptes sur dividendes sur décision du conseil de gérance.

Suite à quoi, les associés ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

La Société est approuvée en qualité de nouveau associé.

Deuxième résolution

Le rachat par la Société au moyen des réserves distribuables de 775 parts à DKK 1.521,14 par part et de 67.536 bons de souscription de Séries B à DKK 54,50 chacune ainsi que de 6.913 bons de souscription de Séries B à DKK 155,71 chacune, détenues par M. Flemming Schandorff est approuvé en raison de son départ d'emploi auprès de ISS Group et conformément aux conditions de l'Accord de Propriété en date du 24 juillet 2006 et de l'Accord de Propriété en date du 12 juillet 2007 conclus avec la Société, et cela sans offrir de rédemption proportionnelle des parts aux autres associés.

Les associés renoncent à leur droit d'offre de rédemption proportionnelle des parts.

La preuve de disponibilité du versement de DKK 5.936.018,73 des réserves distribuables de la Société est remise au notaire soussigné qui la constate expressément.

Troisième résolution

Les associés décident la modification de l'article 7 des Statuts de la Société par l'introduction des paragraphes suivants à la fin dudit article:

« **Art. 7.** Les gérants peuvent racheter, intégralement ou partiellement, les parts détenues par toute personne en raison du départ de cette personne de l'emploi auprès de ISS Group, conformément à tout accord qui a pu être conclu par ces personnes de manière occasionnelle sans offrir de rédemption proportionnelle des parts aux autres associés.

Si les gérants décident du rachat des parts, ils donneront au détenteurs de ces parts, un préavis de rachat qu'ils jugeront raisonnable.

Chaque associé exécutera ou remettra tout document ou instrument ou prendra toute mesure tels que requis par la Société afin de permettre la prise d'effet de ces dispositions. Chaque gérant de temps à autre de la Société est par la présente, investi, d'une procuration par chacun des associés afin d'exécuter ou de remettre tout document ou instrument ou de prendre toute mesure au nom et pour le compte de ce associé dans la mesure où ce dernier associé néglige de le faire.

Lorsqu'une part est rachetée, le vendeur de cette part perd tous les droits y afférents (à l'exception du droit de percevoir un dividende qui a été déclaré avant ce rachat).

Les gérants procéderont au rachat de parts par l'utilisation des réserves distribuables ou par la réémission immédiate de ces parts à de nouveaux associés. Autrement, les gérants peuvent, à leur propre discrétion, décider l'annulation des parts rachetées et il leur est dès lors permis de prendre toute action afin d'enregistrer la modification des Statuts de la Société et de publier cette modification conformément à la législation luxembourgeoise en vigueur.»

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'Article 11 et d'y introduire comme date d'assemblée générale annuelle des associés, au cas où le nombre de associés est supérieur à 25, le dernier mercredi de juin de chaque année et d'établir que, si le

nombre de associés est supérieur à 25, des assemblées générales seront tenues en lieu et place de consultations écrites, et qu'ainsi, l'Article 11 est rédigé comme suit:

« **Art. 11.** Toutes les décisions qui ne sont pas du ressort des pouvoirs des gérants seront prises par les associés. Toutes ces décisions figureront par écrit et seront enregistrées dans un registre spécial.

Au cas où le nombre de associés est supérieur à 25, l'assemblée générale annuelle des associés se tiendra le dernier mercredi de juin de chaque année.

Au cas où il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou, si le nombre de associés est inférieur à 25, par consultation écrite à l'instigation de la gérance. Aucune décision ne sera considérée comme prise valablement avant accord par les associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital.»

Cinquième résolution

Les associés décident la modification de l'article 13 des Statuts de la Société par l'ajout des paragraphes suivants:

« **Art. 13. 4^e et 5^e paragraphes.** Le conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le juge opportun et à tout moment au cours de l'exercice fiscal, au versement d'acomptes sur dividende, sous réserve unique des deux conditions suivantes: le conseil de gérance ne peut prendre la décision de verser des acomptes sur dividendes que sur base d'un bilan intermédiaire établi dans les trente jours qui précèdent la date de la réunion de conseil; le bilan intermédiaire, qui peut ne pas avoir été audité, doit démontrer l'existence de bénéfices distribuables suffisantes.

Les dividendes payables par part sont déterminés à la discrétion des gérants (pour ce qui est des acomptes sur dividendes) ou des associés (pour ce qui est des dividendes annuels) et, dans chacun des cas, au pro rata des parts détenues par les associés. Les associés qui ont versé des primes d'émissions auront droit à des répartitions non seulement en ce qui concerne le capital social mais également en ce qui concerne les primes d'émissions payées, desquelles il sera déduit toute répartition de ces primes d'émissions envers les porteurs de ces parts ou tout montant de primes d'émissions utilisé pour compenser de toute perte de capital réalisée ou non.»

Frais

Les coûts, frais, rémunérations ou charges de toute forme quelconque, qui incombent à la Société et lui sont chargés en raison du présent acte sont évalués à deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, l'assemblée s'est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version en langue anglaise et celle en langue française, c'est la version en langue anglaise qui prévaut.

Dont acte, fait à Senningerberg en date qu'entête.

Lecture ayant été faite du présent acte aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Hinz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 février 2008, LAC/2008/6191. — Reçu e 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008064208/202/431.

(080071433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Maitland Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme, (anc. Insinger de Beaufort (Luxembourg) S.A.).

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 62.234.

RECTIFICATIF

L'an deux mille huit, le dix avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Christian TAILLEUR, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

Lequel comparant déclare avoir présidé l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentaire en date du 27 août 2007. Lequel acte a été enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg en date du 29 août 2007, avec les relations suivantes: LAC/20077/24236.

Lequel comparant déclare ensuite que lors dudit acte, une erreur matérielle s'est glissée dans la DEUXIEME RESOLUTION relatant le nombre d'actions représentatives du capital social et que le premier alinéa de l'article 5 des statuts doit être lu comme suit:

" **Art. 5. alinéa 1^{er}** . Le capital social souscrit est fixé à six cent vingt mille douze euros vingt-cinq cents (620.012,25) représenté par vingt-cinq mille cinquante et une (25.051) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-quinze cents (24,75) chacune, toutes entièrement libérées en espèces ou en nature."

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Tailleur et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, LAC/2008/15391. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008064256/5770/33.

(080072170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

**Maitland Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,
(anc. Insinger de Beaufort (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 62.234.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille huit, le dix avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Cristina FILENO, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

Laquelle comparante déclare avoir présidé l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentaire en date du 12 février 2008. Lequel acte a été enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg en date du 21 février 2008, avec les relations suivantes: LAC/2008/7606.

Laquelle comparante déclare ensuite que lors dudit acte, une erreur matérielle s'est glissée dans le point I de l'exposé de la Présidente tant dans la version anglaise que française, ainsi que dans la version anglaise des statuts sous le premier alinéa de l'article 5 des statuts.

Le point I de l'exposé de la Présidente doit être lu de la manière suivante:

dans la version anglaise:

"I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the twenty-five thousand fifty-one (25,051) shares having a par value of twenty-four euro seventy-five cent (24.75) each, representing the total capital of six hundred twenty thousand twelve euro twenty-five cent (620,012.25) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda."

dans la version française:

«I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les vingt-cinq mille cinquante et une (25.051) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-quinze cents (24,75) chacune, constituant l'intégralité du capital social de six cent vingt mille douze euros vingt-cinq cents (620.012,25), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.»

Le premier alinéa de l'article 5 des statuts dans sa version anglaise:

" **Art. 5. alinéa 1^{er}** . The subscribed capital of the company is fixed at six hundred and twenty thousand and twelve euros and twenty-five cents (620,012.25) represented by twenty-five thousand fifty-one (25,051) shares, each with a nominal value of twenty-four euros and seventy-five cents (24.75), all fully paid-up in cash or in kind."

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Fileno et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008. LAC/2008/15393. - Reçu douze euros Eur 12.-

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008064257/5770/49.

(080072172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Inter-Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 53.003.

L'an deux mil huit, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INTER-RE S.A.", avec siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 novembre 1995, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 47 du 25 janvier 1996, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 53.003.

L'assemblée est ouverte à 13.45 heures sous la présidence de Madame Sophie VANDEVEN, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Valérie COQUILLE, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Denis REGRAIN, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert de siège social de la société au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 7 mars 2008.

2.- Modification subséquente de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit dans la commune par décision du conseil d'administration.»

3.- Modification de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent trente neuf mille quatre cent soixante-sept euros et soixante deux cents (EUR 1.239.467,62) représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale.»

4.- Modification de l'article 8 des statuts par l'ajout de deux alinéas entre l'alinéa 4 et 5 qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Une procuration pourra seulement être donnée à un autre administrateur. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une conférence tenue par les présents moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.»

5.- Modification de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux signés par le président de la réunion et un administrateur. Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux membres du conseil ou par le dirigeant agréé.»

6.- Modification du 2^{ème} alinéa de l'article 17 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs ou par le dirigeant agréé.»

7.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer avec effet au 7 mars 2008 le siège social vers 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit dans la commune par décision du conseil d'administration.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier suite à la conversion du capital en Euro l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-deux cents (EUR 1.239.467,62) représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts par l'ajout de deux alinéas entre l'alinéa 4 et 5 qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 8.** (nouveaux alinéas à insérer entre le 4^{ème} et le 5^{ème} paragraphe). Une procuration pourra seulement être donnée à un autre administrateur. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une conférence tenue par les présents moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux signés par le président de la réunion et un administrateur. Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux membres du conseil ou par le dirigeant agréé.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le 2^{ème} alinéa de l'article 17 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 17. (2^{ème} alinéa).** Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs ou par le dirigeant agréé.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.00 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.000,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte, qui précède en date de ce jour.

Signé: S. VANDEVEN, V. COQUILLE, D. REGRAIN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2008. Relation: LAC/2008/15850. - Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 avril 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008064258/206/103.

(080072178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

SSCP Style Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.023.

In the year two thousand eight, on the fourteenth of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of "SSCP Style Holding SCA.", having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary public, prenamed, on 26 March 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés.

The meeting is presided by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meetings elects as scrutineer Mrs Germaine SCHWACHTGEN, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. The shareholders, present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed "ne varietur" by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, the 310 (three hundred ten) unlimited shares (the "Unlimited Shares") and the 30,690 (thirty thousand six hundred ninety) limited shares (the "Limited Shares") (together the "Shares") representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the issued share capital of the Company with an amount of one hundred ten thousand Euros (EUR 110,000.-) in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to one hundred forty-one thousand Euros (EUR 141,000.-) by contribution in cash, by creating and issuing one hundred ten thousand (110,000) new Limited Shares (the "New Shares") with nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to be subscribed by Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership. The total contribution of one hundred ten thousand Euros (EUR 110,000.-) relating to the New Shares is to be entirely allocated to the share capital of the Company;

2. Amendment of the first paragraph of the Article 5 of the articles of association of the Company, which hence be read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed capital is fixed at one hundred forty-one thousand Euro (EUR 141,000.-), represented by three hundred ten (310) shares of Unlimited Shareholders ("actions de commandite", herein defined as "Unlimited Shares") and one hundred forty thousand six hundred ninety (140,690) shares of Limited Shareholders ("actions de commanditaire", herein defined as "Limited Shares"; together, with the Unlimited Shares, herein as the "Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each."

3. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting unanimously adopts the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase of the Company's share capital by an amount of one hundred ten thousand Euros (EUR 110,000.-) in order to raise it from its current amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand

Euros) to EUR 141,000 (one hundred forty-one thousand Euros), by contribution in cash, by creating and issuing one hundred ten thousand (110,000) new Limited Shares (the "New Shares") with nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Subscription and payment

Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership, having its registered office at 32 Commercial Street, PO Box 730, St Helier, Jersey JE4 0QH, with registration number LP 12516, represented by its General Partner, Stirling Square Capital Partners Jersey GP Limited, having its registered of at 32 Commercial Street, PO Box 730, St Helier, Jersey JE4 0QH, with registration number LP 12516, here represented by François Lerusse, himself represented by Corinne Petit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 14 April 2008, declares to subscribe to the one hundred ten thousand (110,000) New Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each for a total subscription price of one hundred ten thousand Euros (EUR 110,000.-) which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of one hundred ten thousand Euros (EUR 110,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

The total contribution of one hundred ten thousand Euros (EUR 110,000.-) relating to the New Shares is to be entirely allocated to the share capital of the Company.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend the first paragraph of the article 5 of the articles of association of the Company, which hence be read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed capital is fixed at one hundred forty-one thousand Euro (EUR 141,000.-), represented by three hundred ten (310) shares of Unlimited Shareholders ("actions de commandite", herein defined as "Unlimited Shares") and one hundred forty thousand six hundred ninety (140,690) shares of Limited Shareholders ("actions de commanditaire", herein defined as "Limited Shares"; together, with the Unlimited Shares, herein as the "Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euros (EUR 2,000).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de "SSCP Style Holding SCA", ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte du de Maître Martine Schaeffer, notaire publique en date du 26 mars 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

lequel désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs représentants, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Cette liste et les procurations «ne varietur» resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions de commandité (les "Actions de Commandité") et les 30,690 (trente mille six cent quatre-vingt-dix) actions de commanditaire (les "Actions de Commanditaire"), représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires ayant été préalablement informé de l'agenda et nous ayant dispensé des convocations et formalités requises, l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent dix mille Euros (110.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) à cent quarante et un mille Euros (141.000,- EUR) par la création et l'émission de cent dix mille (110.000) nouvelles actions de commanditaire (les "Nouvelles Actions"), d'une valeur nominale de un Euro (1,- EUR) chacune, à souscrire par Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership. La totalité de l'apport de cent dix mille Euros (110.000,- EUR) relatif aux Nouvelles Actions sera totalement alloué au capital social de la Société;

2. Modification de l'article 5 des Statuts concernant le capital social qui se lit désormais comme il suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital souscrit est fixé à cent quarante et un mille Euros (141.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de commandité (ci-après désignées comme "Actions de Commandité"), et cent quarante mille six cent quatre-vingt-dix (140.690) actions de commanditaire (ci-après désignées comme "Actions de Commanditaire; ensemble avec les Actions de Commandité désignées comme "Les Actions") d'une valeur nominale de un Euro (1,- EUR)."

3. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes sont prises:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent dix mille Euros (110.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) à cent quarante et un mille Euros (141.000,- EUR) par la création et l'émission de cent dix mille (110.000) nouvelles actions de commanditaire (les "Nouvelles Actions"), d'une valeur nominale de un Euro (1,- EUR) chacune.

Souscription et libération

Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership ayant son siège social au 32 Commercial Street, PO Box 730, St. Helier, Jersey, JE4 0QH, avec numéro d'immatriculation LP 12516, représenté par son General Partner, Stirling Square Capital Partners Jersey GP Limited, ayant son siège social au 32 Commercial Street, PO Box 730, St. Helier, Jersey, JE4 0QH, avec numéro d'immatriculation LP 12516, lui-même représenté par François Lerusse, lui-même représenté par Corinne Petit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 14 avril 2008, déclare souscrire aux cent dix mille (110.000) Nouvelles Actions ayant une valeur nominale de un Euro (1,- EUR) chacune, pour un montant total de cent dix mille Euros (110.000,- EUR), lesquelles ont été entièrement libérées moyennant apport en numéraire, de sorte que la somme de cent dix mille Euros (110.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

La totalité de l'apport de cent dix mille Euros (110.000,- EUR) relatif aux Nouvelles Actions est totalement alloué au capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société concernant le capital social qui se lit désormais comme il suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital souscrit est fixé à cent quarante et un mille Euros (141.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de commandité (ci-après désignées comme "Actions de Commandité"), et cent quarante mille six cent quatre-vingt-dix (140.690) actions de commanditaire (ci-après désignées comme "Actions de Commanditaire; ensemble avec les Actions de Commandité désignées comme "Les Actions") d'une valeur nominale de un Euro (1,- EUR)."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, R. Thill, G. Schwachtgen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008. LAC/2008/15701. — Reçu cinq cent cinquante euros Eur 0,5% = 550,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008064261/5770/157.

(080072230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Saran Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 95.050.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008064207/242/12.

(080072033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Patron Weghell X S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.579.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of "PATRON WEGHELL X S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, registered with the Luxembourg register of commerce and companies RCS B 124.579, incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, dated February 2nd, 2007, published in the Mémorial C N ° 721, dated April 26th, 2007.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg, The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That attendance list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Modification of the current fiscal year, which shall start on the 1st January and shall end on the 31st December of the same year.

2.- Amendment of the Articles 20 and 21 which shall read as follows:

" **Art. 20.** The Company's year start on the first of January and end the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of management prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office".

3.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolution:

Sole resolution

The meeting resolved to approve the amendment of the current fiscal year, which shall now start on the 1st January of each year and shall end on the 31st December of the same year.

The financial year started on February 2nd, 2007 has ended on December 31st, 2007.

In consequence Articles 20 and 21 of the Articles of Incorporation shall be read as follows:

" **Art. 20.** The Company's year start on the first of January and end the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of management prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Es folgt die Deutsche Übersetzung:

Im Jahre zwei tausend acht, den fünfundzwanzigsten des Monates April.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Wird die außerordentliche Generalversammlung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "PATRON WEGHELL X S.à r.l.", mit Sitz in L-1116 Luxemburg, 6, rue Adolphe, registriert im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer RCS B 124.579 gemäss notarieller Urkunde vom Notarin Martine Schaeffer, mit dem Amtssitz in Remich, Großherzogtum Luxemburg, handelnd in Vertretung von Notar André Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, zur Zeit abwesend, aufgenommen am 2. Februar 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 721 vom 26. April 2007, abgehalten.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Régis Galiotto, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführerin und die Versammlung wählt zum Stimmzählerin Frau Flora Gibert, Juristin, geschäftsansässig in Luxemburg.

Sodann stellt der Herr Vorsitzende fest und beauftragt den amtierenden Notar zu beurkunden:

I) Dass aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet von den Vertretern der Gesellschaft und Anteilhabern, hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

II) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Anteilhaber, rechtmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

III) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1.- Änderung des Geschäftsjahres, welches am ersten Januar des Jahres anfängt und am einunddreissigsten Dezember des selben Jahres aufhält.

2.- Änderung des Artikels 20 und 21, wie folgt:

„ **Art. 20.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jedes Jahres.

Art. 21. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der alleinige Geschäftsführer oder die Geschäftsführung stellen das Inventar, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen."

3.- Verschiedenes.

Nach Beschluß der Tagesordnung faßt die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluß:

Einziges Beschlus

Die Generalversammlung beschließt das Geschäftsjahr der Gesellschaft abzuändern, welches am ersten Januar des Jahres anfängt und am einunddreissigsten Dezember des selben Jahres aufhält.

Das Geschäftsjahr, welches am 2. Februar 2007 begann, hat am 31. Dezember 2007 zugehört.

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikels 20 und 21 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 20.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jedes Jahres.

Art. 21. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der alleinige Geschäftsführer oder die Geschäftsführung stellen das Inventar, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen."

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, gibt hiermit zu Protokoll, dass auf Anfrage der obengenannten erschienenen Personen, die hier vorliegende Ausfertigung in Englisch ausgedrückt ist, welcher eine Deutsche Übersetzung beiliegt. Auf Anfrage derselben erschienenen Personen und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird der englische Text massgebend sein.

WORÜBER URKUNDE hierauf wurde die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg aufgesetzt an dem Tag wie anfangs in diesem Dokument eingetragen.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen vorgelesen wurde, die dem Notar bekannt sind durch ihre Namen, Vornamen, zivilen Status und ihrer Herkunft, haben diese Personen zusammen mit uns, Notar, die hier vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C.le 30 avril 2008. LAC/2008/17940. - Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008064202/211/103.

(080071117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Patron Weghell IX S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.578.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of "PATRON WEGHELL IX S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, registered with the Luxembourg register of commerce and companies RCS B 124.578, incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, dated February 2nd, 2007, published in the Mémorial C N ° 721, dated April 26th 2007.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That attendance list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Modification of the current fiscal year, which shall start on the 1st January and shall end on the 31st December of the same year.

2.- Amendment of the Articles 20 and 21 which shall read as follows:

" **Art. 20.** The Company's year start on the first of January and end the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of management prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office".

3.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolution:

Sole resolution

The meeting resolved to approve the amendment of the current fiscal year, which shall now start on the 1st January of each year and shall end on the 31st December of the same year.

The financial year started on February 2nd, 2007 has ended on December 31st 2007.

In consequence Articles 20 and 21 of the Articles of Incorporation shall be read as follows:

" **Art. 20.** The Company's year start on the first of January and end the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of management prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zwei tausend acht, den fünfundzwanzigsten des Monates April.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Wird die außerordentliche Generalversammlung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "PATRON WEGHELL IX S.à r.l.", mit Sitz in L-1116 Luxemburg, 6, rue Adolphe, registriert im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer RCS B 124.578 gemäss notarieller Urkunde vom Notarin Martine Schaeffer, mit dem Amtssitz in Remich, Großherzogtum Luxemburg, aufgenommen am 2. Februar 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 721 vom 26. April 2007, abgehalten.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Régis Galiotto, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführerin und die Versammlung wählt zum Stimmzählerin Frau Flora Gibert, Juristin, geschäftsansässig in Luxemburg.

Sodann stellt der Herr Vorsitzende fest und beauftragt den amtierenden Notar zu beurkunden:

I) Dass aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet von den Vertretern der Gesellschaft und Anteilhabern, hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

II) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Anteilinhaber, rechtmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

III) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1.- Änderung des Geschäftsjahres, welches am ersten Januar des Jahres anfängt und am einunddreissigsten Dezember des selben Jahres aufhält.

2.- Änderung des Artikels 20 und 21, wie folgt:

„ **Art. 20.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jedes Jahres.

Art. 21. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der alleinige Geschäftsführer oder die Geschäftsführung stellen das Inventar, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen."

3.- Verschiedenes.

Nach Beschluß der Tagesordnung faßt die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluß:

Einziger Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Geschäftsjahr der Gesellschaft abzuändern, welches am ersten Januar des Jahres anfängt und am einunddreissigsten Dezember des selben Jahres aufhält.

Das Geschäftsjahr, welches am 2. Februar 2007 begann, hat am 31. Dezember 2007 aufgehört.

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikels 20 und 21 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 20.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jedes Jahres.

Art. 21. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der alleinige Geschäftsführer oder die Geschäftsführung stellen das Inventar, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen."

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, gibt hiermit zu Protokoll, dass auf Anfrage der obengenannten erschienenen Personen, die hier vorliegende Ausfertigung in Englisch ausgedrückt ist, welcher eine deutsche Übersetzung beiliegt. Auf Anfrage derselben erschienenen Personen und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird der englische Text massgebend sein.

WORÜBER URKUNDE

Hierauf wurde die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg aufgesetzt an dem Tag wie anfangs in diesem Dokument eingetragen.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen vorgelesen wurde, die dem Notar bekannt sind durch ihre Namen, Vornamen, zivilen Status und ihrer Herkunft, haben diese Personen zusammen mit uns, Notar, die hier vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 avril 2008, LAC/2008/17939. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008064201/211/103.

(080071126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Patron Weghell VIII S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.577.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of April
Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of "PATRON WEGHELL VIII S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, registered with the Luxembourg register of commerce and companies RCS B 124.577, incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, dated February 2nd, 2007, published in the Mémorial C N ° 721, dated April 26th, 2007.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That attendance list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Modification of the current fiscal year, which shall start on the 1st January and shall end on the 31st December of the same year.

2.- Amendment of the Articles 20 and 21 which shall read as follows:

" **Art. 20.** The Company's year start on the first of January and end the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of management prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office".

3.-Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolution:

Sole resolution

The meeting resolved to approve the amendment of the current fiscal year, which shall now start on the 1st January of each year and shall end on the 31st December of the same year.

The financial year started on February 2nd, 2007 has ended on December 31st, 2007.

In consequence Articles 20 and 21 of the Articles of Incorporation shall be read as follows:

" **Art. 20.** The Company's year start on the first of January and end the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of management prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned party who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zwei tausend acht, den fünfundzwanzigsten des Monates April.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Wird die außerordentliche Generalversammlung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "PATRON WEGHELL VIII S.à r.l.", mit Sitz in L-1116 Luxemburg, 6, rue Adolphe, registriert im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer RCS B 124.577 gemäss notarieller Urkunde vom Notarin Martine Schaeffer, mit dem Amtssitz in Remich, Großherzogtum, Luxemburg, aufgenommen am 2. Februar 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 721 vom 26. April 2007, abgehalten.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Régis Galiotto, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführerin und die Versammlung wählt zum Stimmzählerin Frau Flora Gibert, Juristin, geschäftsansässig in Luxemburg.

Sodann stellt der Herr Vorsitzende fest und beauftragt den amtierenden Notar zu beurkunden:

I) Dass aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet von den Vertretern der Gesellschaft und Anteilhabern, hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

II) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Anteilinhaber, rechtmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

III) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1.- Änderung des Geschäftsjahres, welches am ersten Januar des Jahres anfängt und am einunddreissigsten Dezember des selben Jahres aufhält.

2.- Änderung des Artikels 20 und 21, wie folgt:

„ **Art. 20.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jedes Jahres.

Art. 21. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der alleinige Geschäftsführer oder die Geschäftsführung stellen das Inventar, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen."

3.- Verschiedenes.

Nach Beschluß der Tagesordnung faßt die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluß:

Einzigter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Geschäftsjahr der Gesellschaft abzuändern, welches am ersten Januar des Jahres anfängt und am einunddreissigsten Dezember des selben Jahres aufhält.

Das Geschäftsjahr, welches am 2. Februar 2007 begann, hat am 31. Dezember 2007 aufgehört.

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikels 20 und 21 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 20.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jedes Jahres.

Art. 21. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der alleinige Geschäftsführer oder die Geschäftsführung stellen das Inventar, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen."

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, gibt hiermit zu Protokoll, dass auf Anfrage der obengenannten erschienenen Personen, die hier vorliegende Ausfertigung in Englisch ausgedrückt ist, welcher eine deutsche Übersetzung beiliegt. Auf Anfrage derselben erschienenen Personen und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird der englische Text massgebend sein.

WORÜBER URKUNDE

Hierauf wurde die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg aufgesetzt an dem Tag wie anfangs in diesem Dokument eingetragen.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen vorgelesen wurde, die dem Notar bekannt sind durch ihre Namen, Vornamen, zivilen Status und ihrer Herkunft, haben diese Personen zusammen mit uns, Notar, die hier vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 avril 2008, LAC/2008/17938. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008064199/211/103.

(080071139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Edelton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.579.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008064282/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03465. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Irico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 90.954.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008064284/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03462. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Ferrero International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 60.814.

Le bilan consolidé de la société au 31/08/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008063783/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01466. - Reçu 136,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.
